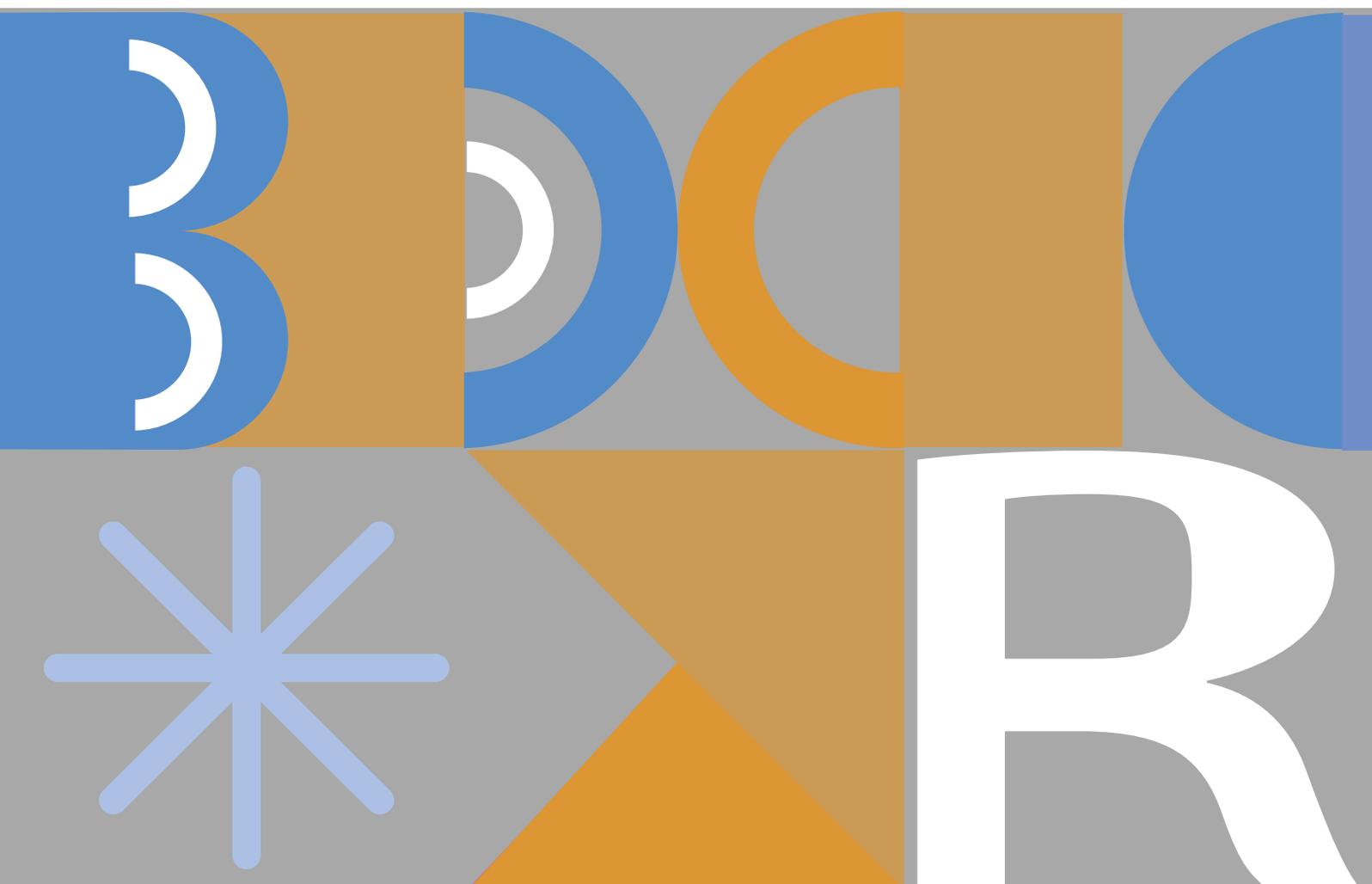


REVUE BIENNALE  
DU PDDAA, 2021  
BRÈVE DU  
BURKINA FASO



**Tableau de bord de la transformation  
de l'agriculture en Afrique :  
performances et enseignements**

# Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : performances et enseignements

## Revue Biennale du PDDAA, 2021: Brève du Burkina Faso

Maurice Taondyande,<sup>1</sup> Souleimane Sana<sup>2</sup> et Augustine Soulama Nongana<sup>3</sup>

Cette note de synthèse a été élaborée par le programme ReSAKSS Afrique de l'Ouest et du Centre, facilité par AKADEMIYA2063, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques et le Secrétariat permanent de la Coordination des Politiques sectorielles agricoles du Burkina Faso.

### Référence à citer

Taondyande, M., S. Sana et A. Soulama Nongana. 2024. Revue Biennale du PDDAA, 2021 : Brève du Burkina Faso. *Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : Performances et enseignements*. Kigali : Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS), AKADEMIYA2063. <https://doi.org/10.54067/caadptbr/Burkinafaso/FR>

### À propos du ReSAKSS

Créé en 2006 dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), le Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) soutient les efforts de planification et de mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes et axées sur les résultats. Le ReSAKSS fournit des données et des produits d'analyse et de connaissances permettant de faciliter les processus d'évaluation comparative, de revue et d'apprentissage mutuel du PDDAA. AKADEMIYA2063 coordonne le travail du ReSAKSS en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) et les principales communautés économiques régionales (CER).

**AKADEMIYA2063** bénéficie du soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), de la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF), du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), de la Banque africaine de développement (BAD), du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni, du Centre mondial pour l'adaptation (GCA) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des donateurs.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une revue indépendante par les pairs. Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur (ou auteurs) et ne reflètent pas nécessairement celles d'AKADEMIYA2063.

<sup>1</sup> Consultant

<sup>2</sup> Secrétariat Permanent des Politiques Sectorielles Agricoles

<sup>3</sup> Secrétariat Permanent des Politiques Sectorielles Agricoles

# 1. Introduction

La Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union africaine a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en 2003 à Maputo au Mozambique en tant que programme phare de l'Union africaine pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. La Déclaration de Maputo sur le PDDAA fixe les objectifs généraux de croissance annuelle de 6 % du PIB agricole et d'allocation d'au moins 10 % des dépenses publiques au secteur agricole. En 2013, après une décennie de mise en œuvre, la performance de l'agriculture était toujours en deçà des attentes pour plusieurs raisons, notamment l'insuffisance du financement, l'absence d'institutions et de politiques appropriées, la faible capacité de leadership, la faiblesse du système de responsabilité mutuelle, etc. C'est la raison pour laquelle, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté en 2014 la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (Doc. Assembly/AU/2(XXIII)), à Malabo (Guinée équatoriale). La Déclaration de Malabo fixe la vision 2025 de l'Afrique pour l'agriculture qui est mise en œuvre dans le cadre du PDDAA en tant que moyen de réaliser le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Entre autres, les dirigeants se sont engagés à la responsabilité mutuelle par rapport aux résultats et actions en s'accordant sur un processus d'examen biennal sur l'agriculture relativement à la surveillance, au suivi, et à l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Malabo. Ces rapports présentent l'état d'avancement des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des sept engagements contenus dans ladite déclaration.

Cette brève qui synthétise le troisième rapport biennal relatif à la mise en œuvre des engagements a pour objectifs de : (i) apprécier les performances du pays lors de la troisième Revue biennale, (ii) effectuer des comparaisons avec les deux premières revues, (iii) discuter les défis constatés et les leçons apprises, (iv) examiner les changements de politiques et stratégies résultant de l'issue des revues réalisées et (v) mettre en évidence les recommandations d'actions et de mesures politiques nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Malabo.

## 2. Performances continentale et régionale

Pour apprécier le niveau de progression des états dans l'atteinte des objectifs de la déclaration de Malabo, un score global sur 10 est défini pour chaque deux ans. Ce score progressif représente la cible à atteindre par chaque pays pour être classé comme pays en « bonne voie » dans l'atteinte des engagements de Malabo. Ce score est passé de 3,94 en 2017 à 6,66 en 2019 puis 7,28 en 2021.

Au niveau continental, un (01) seul pays notamment le Rwanda sur les cinquante et un (51) pays ayant soumis un rapport en 2021, est en bonne voie dans l'atteinte des engagements de Malabo. Avec un score global de 7,43, le Rwanda a dépassé la cible de 7,28 requise pour être en bonne voie. La moyenne continentale lors de ce dernier rapport est de 4,32 contre 4,03 en 2019. Ce qui signifie que le continent n'est pas en bonne voie dans l'atteinte des engagements de Malabo malgré les progrès de 7%. Toutefois, 25 pays ont augmenté leur score par rapport à la revue de 2019 et 19 pays ont un score global supérieur à 5 sur 10 à mi-parcours.

Au niveau régional (CEDEAO), le score moyen sur la base des 15 rapports soumis, est de 4,75 contre 4,94 en 2019 et 3,62 en 2017. Aucun pays de la CEDEAO n'est en bonne voie pour l'atteinte des objectifs de la déclaration de Malabo. Cependant, six (06) États membres affichent des scores supérieurs à 5 et considérés dans cette phase comme en progrès. Il s'agit du Mali, du Ghana, de la Gambie, du Nigéria, du Burkina Faso et du Sénégal. Trois (03) états membres ont augmenté leur score par rapport à la revue précédente. Ce sont la Gambie, le Liberia et le Nigeria.



### 3. Performances du Burkina Faso

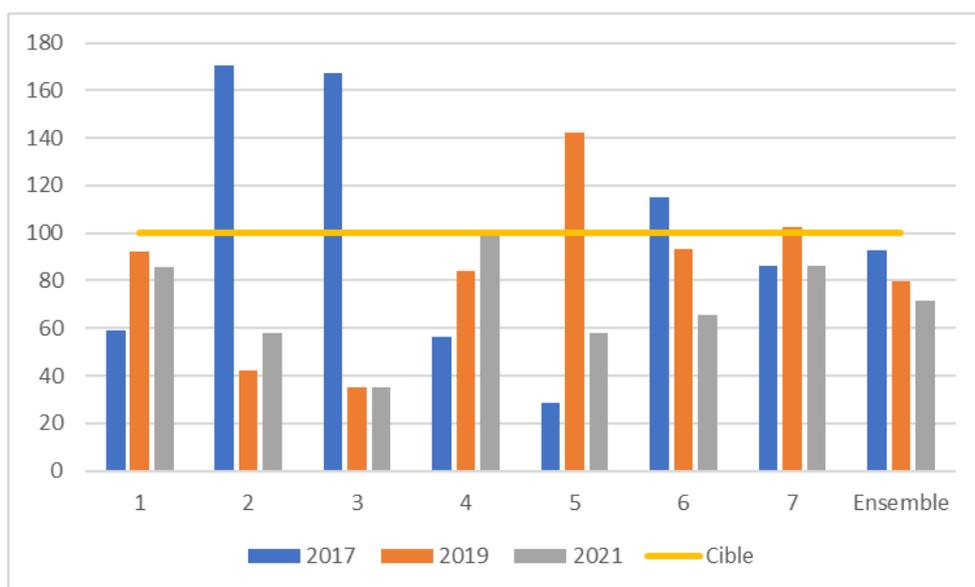
Le Burkina Faso a obtenu la note de 5,20 en 2021 contre 5,31 en 2019 et 4,24 lors de la première revue en 2017 soit une baisse de 2% par rapport à la revue précédente. Le pays est passé du 4<sup>e</sup> rang en 2019 au 5<sup>e</sup> en 2021 au niveau régional et du 12<sup>e</sup> rang en 2019 au 17<sup>e</sup> en 2021 au niveau continental. Par rapport aux sept engagements, le pays est en bonne voie pour l'engagement 4 « éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture ».

Par ailleurs, les objectifs ont été atteints pour certains sous thèmes ou catégories de performances (CP). Il s'agit de : CP 4.2 : PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, CP 4.3 Emploi des jeunes dans l'agriculture, CP 5.2i Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles et CP 7.1: Capacité du pays pour la planification, la mise en œuvre et le suivi et évaluation fondés sur des données probantes.

L'analyse des tendances par engagement au cours des trois revues biennales montre les résultats suivants (cf. figure ci-dessous) :

- Réengagement envers le processus du PDDAA : des progrès entre 2017 et 2019 et baisse en 2021.
- Amélioration du financement des investissements dans l'Agriculture : de petits progrès très insuffisants.
- Éradication de la faim d'ici à 2025 : Légère hausse en 2021 par rapport à 2019, mais au même niveau que 2017.
- Réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici à 2025 : progrès important et **c'est le seul engagement en voie d'atteinte en 2021**.
- Échanges intra- africains des produits agricoles de base : baisse en 2021 par rapport à 2019 et à 2017.
- Résilience à la variabilité climatique : baisse en 2021 par rapport à 2019 pour se situer au même niveau qu'en 2017.
- Responsabilisation mutuelle à l'égard des objectifs et des résultats : légère baisse en 2021 par rapport à 2019.

Figure 1 : Pourcentage d'atteinte des cibles par engagement



Source : Auteurs à partir des données des rapports biennaux de 2017, 2019 et 2021

Cette faible performance dans l'atteinte des engagements est la résultante :

- des progrès insuffisants dans l'engagement sur le processus du PDDAA lié au faible fonctionnement des organes du PNSR ;
- d'un financement public insuffisant pour l'atteinte : (i) de l'engagement de Maputo (au moins 10% des ressources publiques consacrées à l'Agriculture), de la cible de 19% de l'intensité des dépenses publiques agricoles (part des dépenses publiques agricoles dans la valeur ajoutée agricole) et de la cible de 100% de décaissement de l'aide publique à l'agriculture ;
- d'un financement privé étranger insuffisant ;
- d'une amélioration insuffisante de l'accès au financement par les petits exploitants agricoles ;
- d'une tendance à la baisse de l'accès aux intrants et technologies agricoles ;
- de l'insuffisance des efforts pour la réduction des pertes post récoltes;
- de la dégradation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle depuis 2019 ;
- de la baisse drastique de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture ;
- de la baisse du commerce intra-africain des produits agricoles ;
- de la dégradation de la résilience des ménages agricoles et des investissements insuffisants dans le renforcement leur résilience.

## 4. Leçons apprises et défis

Le processus d'élaboration du troisième rapport biennal a été conduit de façon participative et inclusive à travers la mise en place d'une équipe nationale avec toutes les parties prenantes. Cette démarche d'inclusion et de participation qui a permis aux différentes parties prenantes de s'approprier le processus doit se poursuivre et être élargie pour inclure également d'autres acteurs qui comptent dans la réalisation des objectifs de la Déclaration de Malabo. De plus, l'élaboration du troisième rapport a révélé en termes de leçons apprises la nécessité d'anticiper la collecte de certaines données dont la périodicité de production chevauche avec celle du rapport biennal. En outre, l'appui des partenaires techniques et financiers autour du processus a favorisé la mobilisation des ressources financières et techniques pour une meilleure élaboration du rapport. Cela a permis d'améliorer le taux de renseignement des indicateurs et le calcul des indicateurs complexes (dépenses publiques agricoles, mesure de la résilience...).

Les défis pour le prochain rapport biennal porteront sur le financement du processus sur fonds propres du pays, la prise en compte de certains indicateurs dans le dispositif statistique national, la mise en œuvre des recommandations nécessaires à l'atteinte des objectifs de la déclaration de Malabo ainsi que l'amélioration de la collecte des données des indicateurs spécifiques :

- Ratio de l'investissement privé local à l'investissement public dans l'agriculture,
- Ratio de l'investissement direct étranger;
- Pertes post-récoltes;
- Sécurité sanitaire des aliments;
- Indice de mesure de la résilience;
- Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers;
- Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage de l'ensemble des besoins en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables, etc.



## 5. Changements politiques et programmatiques

Les politiques et stratégies majeures adoptées depuis la première revue biennale sont : (i) la deuxième génération du Programme national du secteur rural (PNSR) adoptée le 18 avril 2018, (ii) la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale », (iii) la politique sectorielle « environnement, eau et assainissement » adoptée le 14 juin 2018 et (iv) le code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques au Burkina-Faso adopté le 17 mai 2018 et (v) la troisième génération du PNSR qui est le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) validé en décembre 2021 (non encore adopté par les autorités).

Au titre de l'engagement 1 sur le réengagement envers le processus du PDDAA, l'élaboration du PNIASP s'inscrit dans la dynamique d'internalisation des engagements de Malabo pour la transformation de l'agriculture en Afrique. Son élaboration a suivi globalement les principes d'inclusivité et de participation préconisés par l'Union africaine. Néanmoins, bien qu'il intègre tous les engagements de Malabo, les impacts et effets attendus de la mise en œuvre du PNIASP ne sont pas toujours conformes aux cibles souhaitées dans la déclaration de Malabo.

Au titre de l'engagement 2 : « Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture » il est prévu dans l'axe 2 de la politique sectorielle de : (i) porter le taux d'accès au crédit bancaire de 17,4% en 2015 à 35% en 2026 et le taux de couverture des crédits agricoles à plus de 45% en 2026 et (ii) maintenir à au moins 10% la part des dépenses publiques consacrées au secteur agro-sylvo-pastoral et d'en assurer l'efficacité et l'efficience en portant le taux d'absorption des ressources extérieures à 93% et la part des investissements dans les ressources intérieures absorbées dans le secteur à au moins 80%. Pour atteindre ces objectifs, une banque agricole a été créée et elle inclura le Fonds de développement agricole sous forme d'un guichet spécifique. Aussi des actions de développement de l'assurance agricole sont en cours dans certaines régions du pays et le Gouvernement a adopté en 2019 une stratégie de développement du warrantage pour faciliter la garantie des crédits agricoles et améliorer ainsi l'inclusion financière des petits exploitants agricoles.

Pour ce qui est de l'engagement 3 : « Éradication de la faim d'ici à 2025 », dans ses impacts attendus, le PNIASP vise (i) une augmentation de la productivité de l'emploi du secteur primaire par actif de 413 000 F CFA en 2020 à 535 000 F CFA en 2025 ; (ii) la réduction de la prévalence de la sous-alimentation de 18,7% en 2020 à 5% en 2025 et (iii) la réduction du retard de croissance des enfants de moins de 5 ans de 25,4% en 2019 à 10% en 2025. L'atteinte de ces objectifs est soutenue par l'adoption d'une politique multisectorielle de nutrition et la mise en place de la gratuité des soins en faveur des enfants de moins cinq ans. Une stratégie nationale de restauration, conservation et récupération de sols au Burkina Faso a été élaborée dans le but d'accroître la productivité de la terre et la production agricole. Au niveau des investissements, il est à noter :

- La création et l'opérationnalisation de la Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles (CAIMA) ;
- L'adoption de la distribution électronique de ces intrants (Agri-voucher) pour la mise en œuvre de la subvention aux intrants;
- Le développement de l'irrigation par la mise en place d'un modèle d'exploitation agricole innovant, performant et résilient, la création de l'agropôle de Sourou et l'Initiative présidentielle « produire un million de tonne de riz paddy ».

Pour l'engagement 4 sur l'éradication de la pauvreté par l'agriculture, le PNIASP se fixe pour objectifs de : (i) assurer une croissance annuelle moyenne du secteur primaire de 7,1% sur la période 2021-2025, (ii) accroître le revenu moyen des ménages agricoles de 198 700 FCFA en 2015 à 386 200 FCFA en 2025; et (iii) contribuer à la réduction de l'incidence de la pauvreté

en milieu rural de 51,10% en 2018 à moins de 48,7% en 2025. Aussi, le développement de chaînes de valeurs inclusives par le biais de la contractualisation figure parmi les objectifs stratégiques du PNIASP. La création des emplois pour les jeunes dans le secteur agricole est soutenue par l'élaboration en 2020 de la stratégie nationale de l'entrepreneuriat des jeunes et l'opérationnalisation du projet d'appui à l'emploi des jeunes et au développement des compétences en milieu rural (PADEJ-MR). Enfin, l'autonomisation des femmes dans l'agriculture est promue par l'application du quota qui consiste à allouer au moins 30% des superficies nouvellement aménagées aux jeunes et aux femmes.

S'agissant de l'engagement 5 sur la stimulation du commerce intra-africain des produits et services agricoles, il est prévu dans le plan d'actions opérationnelles du PNIASP de porter le taux de commercialisation des produits agricoles de 37% en 2020 à 49% en 2025, d'accroître annuellement de 5% la quantité de viande exportée, de faire passer le taux d'accroissement de la quantité de beurre de karité exportée de 24,63% en 2019 à 73,93% en 2025 et d'augmenter le taux d'accroissement de la quantité d'amende de karité exportée de 19,15% en 2020 à 33,3 % en 2025.

L'engagement 6 : « Renforcement de la résilience à la variabilité climatique » fait l'objet d'un objectif stratégique dans le PNIASP avec pour effets attendus : (i) la réduction de la proportion des personnes vulnérables en insécurité alimentaire de 9% en 2020 à 6% en 2025 et (ii) l'accroissement du niveau du stock de sécurité d'aliment bétail de 259 tonnes en 2019 à 10 000 tonnes en 2025, du stock d'intervention (SI) de 12 080 tonnes en 2020 à 25 000 tonnes en 2025 et le maintien du Stock National de Sécurité (SNS) à 50 000 tonnes en 2025.

Au titre de l'engagement 7 sur la responsabilisation mutuelle à l'égard des objectifs et des résultats, un plan de renforcement des capacités du personnel du ministère de l'agriculture en planification et en suivi-évaluation a été adopté. Aussi, dans le plan de renforcement des capacités institutionnelles du secteur agricole élaboré et validé en octobre 2022, un axe dudit plan est dédié à la planification, au suivi/évaluation, à la capitalisation et à la coordination des actions.

## 6. Recommandations et actions prioritaires

Au regard des performances enregistrées, des recommandations d'actions prioritaires ont été adressées. À court terme :

- ✓ Redynamiser les cadres de pilotage du PNSR (PNIASP) ;
- ✓ Augmenter les investissements publics axés sur l'amélioration de l'accès aux intrants et technologies agricoles : engrais, semences, appui conseil, recherche agricole et sécurisation foncière ;
- ✓ Améliorer l'accès au financement des petits exploitants par des politiques et mécanismes adéquats.

À moyen terme :

- ✓ Accroître les capacités de stockage et de conservation et de transformation des produits agricoles pour réduire les pertes post-récoltes ;
- ✓ Renforcer le dispositif de contrôle de la salubrité des aliments ;
- ✓ Accroître les investissements pour renforcer la résilience des ménages ;
- ✓ Accorder une attention particulière aux femmes et aux ménages vulnérables dans la mise en œuvre des recommandations.

Une attention particulière aux femmes et aux ménages vulnérables dans la mise en œuvre de toutes ces recommandations est indispensable.

Au niveau des politiques et stratégies agricoles, une meilleure internalisation des engagements de Malabo est nécessaire. Cela passe par l'alignement des objectifs et effets attendus des politiques, stratégies et programmes d'investissement aux cibles des engagements de Malabo et de son cadre de suivi/évaluation.



Pour la mise en œuvre des recommandations, des études pour la conception des actions à entreprendre sont nécessaires et elles devront faire l'objet d'une validation ; également, un plan d'opérationnalisation devra être élaboré et validé.

## Annexe 1 : Tableau de bord 2021 du Burkina Faso.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Burkina Faso						
Domaines d'engagement de Malabo (T)				Catégories d'engagements (C)							
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.60	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.57	10.00	Pas en voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.05	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.16	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.36	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.29	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	4.78	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.13	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	5.26	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	2.23	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.49	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	2.09	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.82	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	4.40	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.46	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.14	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.90	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.99	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.62	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.90	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.36	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.43	5.00	En voie		
6	Résilience au changement climatique	5.23	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	3.77	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.69	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	7.18	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	5.79	5.00	En voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.41	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					5.20	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

# ReSAKSS WA

Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System  
by AKADEMIYA2063

## ReSAKSS-Afrique de l'Ouest

Bureau régional d'AKADEMIYA2063

Lot N°3 Almadies

B.P. : 24 933 Ouakam

Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 865 28 81

Email : dakar-contact@akademiya2063.org



AKADEMIYA

The Expertise We Need. The Africa We Want.

## AKADEMIYA2063 - Siège

Kicukiro/Niboye KK 341 St 22

P.O. Box 1855

Kigali, Rwanda

Tél : +250 788 318 315

Email : kigali-contact@akademiya2063.org

Site web : [www.akademiya2063.org](http://www.akademiya2063.org)

